



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
BOUCHES-DU-RHÔNE

Les conditions de travail au centre de l'Assemblée Générale du 7 février 2023 !



En marge du mouvement de grève concernant le projet de réforme des retraites, nous nous sommes retrouvés en Assemblée Générale où étaient représentées de nombreuses MDS. Devant l'absence de réponse de la collectivité quant au droit d'alerte général déposé début janvier sur les conditions d'exercice, suivi d'une demande d'enquête formation 3FSCT (ex-CHSCT), qui elle aussi est restée sans réponse de la part de notre institution – comme d'ailleurs le courrier concernant la situation des psychologues – l'Assemblée Générale a décidé de faire une dernière tentative auprès de la DRH et de la DGAS avant d'engager d'autres démarches.

Les conditions de travail sont marquées depuis désormais 2 ans par une diminution importante des effectifs pour assurer la prise en charge d'une population toujours plus nombreuse et toujours plus en difficulté. Les agressions extrêmement graves de ces dernières semaines nous ont amenés, après restitution auprès de l'Assemblée Générale, à la décision suivante :

Toute agression importante devra être signalée auprès de nos organisations syndicales qui feront une alerte immédiate dans toutes les MDS suivie d'un rassemblement dès le lendemain devant le Conseil Départemental.

La CGT la FSU ont déposées le 10 février dernier une nouvelle demande de rencontre autour de la nécessaire prise en compte de la situation des effectifs qui, suite à l'étude du rapport social unique 2020/2021, fait déjà apparaître la perte de près de 90 supports de postes de travailleurs sociaux dénombre près de 200 postes vacants aujourd'hui dans les services déconcentrés.

Concernant le Ségur, nous avons de nouveau alerté pour demander la programmation d'une nouvelle rencontre dans les plus brefs délais avant le versement du CTI afin de négocier son accès pour les derniers cadres d'emploi qui restent sur la sellette (CRIP, SARO, SMP, Service social du personnel), mais aussi ouvrir les négociations autour des filières exclues, notamment la filière administrative dans son ensemble dans les MDS, CMPP, pôles d'insertion, pôles enfance, ASFAMS...

L'Assemblée Générale a décidé de se laisser jusqu'à début mars pour se voir proposer une nouvelle rencontre ; si tel n'était pas le cas, l'Assemblée Générale du 7 mars qui se déroulera à l'Hôtel du Département de 14h à 17h décidera des suites à donner au mouvement interne.

3 heures d'information syndicale ont été déposées par nos soins.

Le 7 mars un mouvement fort devrait se confirmer pour lutter contre le projet de réforme des retraites, le matin en grève dans la rue et l'après-midi en A.G. Le mouvement sur les retraites continue le 16 février en manifestation au Vieux-Port à 10h30 et début mars de façon encore plus accrue !